

Pièce 8

Projet de participation de l'Ecole Polytechnique au capital de la SAS IPVF.

Contexte

Le projet d'Institut d'Excellence pour les Energies Décarbonées (IEED) baptisé IPVF pour Institut Photovoltaïque d'Ile de France a été labellisé le 9 mars 2012 par décision du premier ministre.

L'IPVF a été doté d'une subvention de l'ANR de 18,7 M€. Il sera implanté sur le plateau de Saclay à proximité de l'Ecole polytechnique, sur la parcelle jouxtant le site de HORIBA JOBIN YVON.

Ses partenaires fondateurs, industriels, EDF, TOTAL, AIR LIQUIDE, HORIBA JOBIN YVON et RIBER et académiques, le CNRS et l'ECOLE POLYTECHNIQUE ont choisi de fonder conjointement une société de droit privé pour piloter le projet et recevoir les subventions publiques.

Le dossier complet remis aux pouvoirs publics, CGI, ANR, DGCIS est le résultat d'un travail collaboratif depuis avril 2012 dont les principaux points ont été préparés par un Comité de Pilotage et validés par le Comité de Direction du projet (8 séances).

Forme et objet de la société

La forme retenue par les partenaires pour ce projet est la constitution d'une société par action simplifiée (SAS) qui sera créée avec un capital social proche de 14 M€, essentiellement apporté par 3 des membres fondateurs, EDF, TOTAL et AIR LIQUIDE. Les partenaires académiques disposeront chacun d'une action (de 10€ de valeur) dans le capital de la société.

La société aura principalement pour objet :

- de rassembler sur une même plate-forme des projets de recherche et développement dans le domaine photovoltaïque en partenariat ou non avec des tiers non présents sur le site ;
- de construire ou faire construire des bâtiments et autres infrastructure destinés à recevoir cette plate-forme de recherche et développement sur le photovoltaïque ;
- d'administrer cette plate-forme de recherche et développement ;
- d'administrer un pôle enseignement dans le domaine photovoltaïque pouvant inclure des formations initiales diplômantes et des formations continues.

Principes de gouvernance de la SAS

Les versions définitives des statuts et règlement intérieur de la SAS ont été validées par l'ensemble des partenaires fondateurs le 20 décembre 2012 après de très nombreux échanges et mises au point. Le bureau juridique de l'Ecole polytechnique a participé aux négociations des textes qui constituent l'annexe I « Statuts et Règlement Intérieur » ; cette annexe a été validée par le Commissariat général à l'investissement (CGI), point à l'ordre du jour de la réunion du 28 janvier 2013.

Le président et le directeur général délégué sont nommés par le comité de surveillance sur proposition d'EDF et TOTAL, avec un principe d'alternance.

Bien que détentrice d'une seule action de valeur nominale de 10 Euros, l'Ecole polytechnique disposera de 5% des droits de vote ordinaires à l'assemblée générale et de 20% des droits de vote spécifiques – pour la modification des statuts -. L'Ecole polytechnique disposera également de 5% des droits de vote ordinaires au comité de surveill

Pilotage de l'activité de recherche et de formation de l'IPVF

L'Ecole polytechnique propose avec le CNRS les noms du directeur scientifique – pour le premier mandat - et du directeur de l'enseignement – de façon pérenne -.

Le directeur scientifique préside le comité des programmes scientifiques (CPS), organe décisionnel de l'IEED pour les programmes de recherche, la validation des projets, le suivi de leur exécution et l'affectation des subventions. L'Ecole polytechnique désigne avec le CNRS le président du conseil scientifique qui évalue la production scientifique de l'IPVF.

Le directeur de l'enseignement préside le comité des programmes d'enseignement (CPE), organe décisionnel de l'IEED pour les programmes de formation. L'Ecole polytechnique dispose de vingt (20) pour cent des droits de vote au CPE.

Propriété intellectuelle

Les résultats produits par l'IPVF seront détenus en copropriété par les partenaires les ayant coproduits, à hauteur de leurs apports et projet par projet. La SAS sera éventuellement copropriétaire, au titre de la mise à disposition de matériels qu'elle aurait achetés ou par l'affectation de personnels de recherche en CDD.

Les partenaires industriels participant à un projet bénéficieront d'une période d'option d'exploitation exclusive de 3 ans (rémunération au prix du marché si levée d'option); si aucun industriel partenaire, participant puis non participant, ne se déclare intéressé par l'exploitation des résultats d'un projet, la SAS aura pour mission de les valoriser. Les produits seront alors répartis au prorata des quotes-parts. Le background éventuellement requis pour l'exploitation des résultats d'un projet sera acheté au prix du marché par le ou les partenaires exploitant(s).

Planning du projet

La création de la SAS est prévue d'ici fin 2013, pour (i) la contractualisation avec l'ANR et le déblocage d'une première tranche d'aide, (ii) la réservation de la parcelle sur le plateau de Saclay, (iii) le lancement et le suivi de la phase de consultation du projet immobilier, (iv) le choix du promoteur ou de l'entreprise, puis (v) le dépôt de permis de construire.

La livraison du bâtiment est envisagée pour mi-2016 pour un démarrage effectif d'activité fin 2016.

Eléments financiers

Le Business Plan de la SAS est actuellement en cours d'élaboration par les partenaires fondateurs. Les informations ci-après sont extraites d'une version du BP datée du 13 février 2013.

La SAS fonctionnera avec un budget de l'ordre de 10,5 M€ par an. Il est acté que les éventuelles pertes seront apurées en fin d'exercice, à hauteur des apports et en priorité par les partenaires fondateurs industriels.

Les grands postes de dépenses sont :

- 1,5M€ pour la masse salariale, une dizaine de personnes environ pour l'équipe de direction et l'administration, la supervision et la sécurité de l'exploitation du bâtiment,
- 2 M€ pour les frais de fonctionnement du bâtiment,
- 2,5 M€ pour les frais de fonctionnement des équipements,

- 3 M€ de provision aux amortissements (5 ans pour les équipements et 25 ans pour le bâtiment),
- 1,5 M€ de frais financiers.

Les ressources proviennent principalement de la réservation des moyens d'étude (les zones de laboratoires) par les partenaires fondateurs industriels, en zone commune ou privative.

La SAS recevra et consommera la subvention au titre du projet IEED pour financer des équipements et des CDD recherche.

Dans la mesure où des chercheurs académiques seront hébergés dans les locaux de la SAS, le CNRS et l'Ecole polytechnique ont été sollicités pour participer au budget de la SAS, en particulier pour les frais d'hébergement.

A la date de rédaction de cette note, la position commune du CNRS et de l'Ecole polytechnique est la suivante :

Le CNRS et l'Ecole polytechnique ne loueront pas de bureaux à la SAS pour l'hébergement des chercheurs académiques.

Le CNRS et l'Ecole polytechnique sont prêts à contribuer au budget de la SAS, pour l'hébergement de projets de recherche, en reversant une partie des ressources propres hors subvention IEED (ANR, FUI, Europe...) correspondant à ces projets et plus précisément (i) la fraction des frais de gestion revenant à l'hébergeur, (ii) d'éventuels prestations de location d'équipements de la SAS financés à 100% dans les devis ANR, FUI, Europe (iii) et sous réserve de faisabilité, dans le cadre des financements ANR, une partie du préciput.

MAJ au 23 septembre 2013 :

Le dossier complet signé a été remis aux pouvoirs publics le 31 juillet 2013.

Le COPIL IEED des pouvoirs publics tenu le 10 septembre 2013 a validé l'IEED IPVF, ce qui ouvre la phase de contractualisation avec l'ANR et le déblocage d'une première tranche d'aide.

Projet de délibération du:

Pour faire suite aux présentations des projets d'investissement d'avenir lors des séances du conseil des 24 novembre 2010, 30 mars 2011 et 30 juin 2011, et dans le cadre du montage proposé, le conseil d'administration approuve la prise de participation financière de l'Ecole polytechnique dans le capital social constitutif de la SAS Institut Photovoltaïque d'Ile de France, à hauteur d'une action d'une valeur nominale de 10 Euros.